

RELEVÉ DE DECISIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2025

Présents : A. ORSINI- F ARRIGHI- TH CAMBON- V CERUTTI- M CESARI- CH FRANCESCHINI- PH GHIONGA- A GRIMALDI- E GRISCELLI- JT GRISCELLI- M LUCIANI PACINI- A NICOLINI- JF ORSATELLI- D PIFERINI- X POLI- N PULICANI- V SELVINI-

Représentés : AF BERNARDINI, pouvoir à TH CAMBON- ST MEZZADRI, pouvoir à JT GRISCELLI- L SANSONETTI, pouvoir à D PIFERINI- M SIMEONI, pouvoir à A ORSINI- PH SINDALI, pouvoir à X POLI.

Absents : V. BORROMEI- B COSTA- MJ MALLERONI- CH PERALDI- JM RODRIGUEZ- T RINIERI-

I/-AFFECTATION DU RESULTAT budget général et budget assainissement

PH.GHIONGA : pour le budget général, reprend la proposition d'affecter :

Excédent de fonctionnement (2024 + reports) 4 246 300.06€

Somme à affecter au 1068 : 68 659.22€

Report en fonctionnement : 4 177 640.84€

Propose pour le budget assainissement :

Excédent de fonctionnement (2024 + reports) 568 846.61€

Somme à affecter au 1068 : 364 720.09€

Report en fonctionnement : 204 126.22€

DECISIONS :

Votants :22

Pour : 22

Contre :0

Abstentions : 0

III/-VOTES DES TAUX : fiscalité et TEOM

PH GHIONGA : propose de reconduire les taux 2024, soit :

Fiscalité 2025 (Etat 1259) : il est proposé de reconduire les taux 2024, soit :

TFB 6.67- TFNB 20.55- THA 10.31- CFE 7.46

Taux TEOM : il est proposé de reconduire le taux 2024, soit 14.70%

DECISIONS :

Votants :22

Pour : 22

Contre :0

Abstentions : 0

III/-BUDGET PRIMITIF 2025 budget général et budget assainissement

Budget général :

Le Président : souligne, en préambule, le caractère contraint de ce budget, voire « plombé » par la baisse de la fiscalité, la hausse des cotisations CNRACL et le coût des deux compétences essentielles les déchets et le tourisme.

PH GHIONGA : reprend le document de présentation en soulignant notamment le chapitre 65 qui détaille les deux compétences évoquées par le Président.

X.POLI : précise que la baisse des bases TH est due selon la DGFIP, par des ajustements qui rendent les résidences secondaires en résidences principales. Ce qui est selon lui inquiétant, la fiscalité étant une recette majeure et que les taux de la 4C sont constants.

Note que la DGF est en augmentation.

Indique également que cotisation SYVADEC de plus de 39000€ est moindre que précédemment due à la réfaction de la TGAP.

F. ARRIGHI : réitère son souhait d'une autre méthode visant à établir une stratégie et un projet de territoire. Souhaite également un débat de fond, car même s'il comprend les contraintes budgétaires, regrette qu'il n'y ait que de la gestion et pas de développement.

Le Président : répond que l'on peut discuter de la méthode mais que les contraintes sont bien réelles et obligent à prioriser les actions.

F. ARRIGHI : note que la taxe de séjour estimée est inférieure à la subvention accordée à l'Office du tourisme, interroge sur la possibilité d'augmenter cette taxe.

A. NICOLINI : répond que la réforme aura cet effet là mais qu'elle ne sera applicable qu'en 2026. Elle devrait rapporter + 40 000€

M.CESARI : expose ses propos tenus lors de la conférence des maires. Réclame une autre méthode de travail notamment sur les investissements à prioriser, propose que des réunions soient organisées avec le maire de Venaco également premier vice-président, qui coordonnerait ces projets.

Le Président : répond qu'il est d'accord pour retenir cette méthode mais indique que les services de la 4C doivent être présents lors des réunions de travail.

DECISIONS :

Votants :22

Pour : 20

Contre :0

Abstentions : 01

Non-participation :01

A noter : disposition ci-dessous adoptée à l'unanimité.

Budget général : la M57 permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exception du chapitre 012) et à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement.

Budget assainissement :

PH GHIONGA : détaille le document de présentation, souligne notamment la perte de la subvention de l'Agence de l'Eau.

Précise les dépenses d'investissement demandant d'être vigilants sur le niveau de l'épargne.

TH CAMBON : s'interroge sur le non remplacement d'un agent

Le Président : répond qu'il n'était plus à la 4C mais à disposition d'un syndicat.

F. ARRIGHI : demande des explications sur la somme de 77 000 € à reverser à l'Agence de l'Eau.

Le Président : explique que les impayés sont considérés comme des recettes encaissées par l'Agence de l'Eau et non par la 4C, et ce malgré les documents émis par la DGFIP.

Cette différence d'appréciation augmente donc les recettes et donc la part reversée à l'Agence de l'Eau.

DECISIONS :

Votants :22

Pour : 21

Contre :0

Abstentions : 01

Non-participation :00

IV/- TAXE DE SEJOUR

A. NICOLINI : précise que la réforme doit supprimer la taxe de séjour au forfait, tous les hébergements seront à compter de 2026 au réel, avec des évolutions de tarifs.

DECISIONS :

Votants :22

Pour : 22

Contre :0

Abstentions : 00

Non-participation :00

V/- STEU DE ROSPIGLIANI

Le Président : informe qu'il s'agit de régler à l'amiable avec les propriétaires concernés, le problème du foncier, au préalable de la réalisation de la STEU

DECISIONS :

Votants :22

Pour : 22

Contre :0

Abstentions : 00

Non-participation :00

AUTRES :

M.CESARI : revient sur le relevé de décisions du conseil précédent, selon lui ses propos n'ont pas été retranscrits de manière exacte.

Le Président : répond que les relevés sont envoyés aux délégués mais que très peu renvoient le document corrigé.

VI/-PLAN DE FINANCEMENT : acquisition de deux « Algéco »

Le Président : précise qu'il s'agit d'améliorer les équipements existants

Montant HT :13 850.00 TTC :16 620.00

Collectivité de Corse Dotation quinquennale 75% du HT, soit : 10 387.50€

Communauté de communes 25% du HT et TVA, soit : 6 232.50€

DECISIONS :

Votants :22

Pour : 22

Contre :0

Abstentions : 00

Non-participation :00

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 15.